

Taxe d'apprentissage campagne 2021

École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée

Grace à vous !

En 2020, l'ésadtpm a pu financer
la remise en état d'une presse
lithographique de 1862, ainsi que
d'une presse à bras de 1900.

ESADTPM
2, Parvis des écoles, Toulon
04 94 05 58 05
agirard@metropoletpm.fr
www.esadtpm.fr



ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Taxe d'apprentissage
campagne 2021



TAXE D'APPRENTISSAGE

une ressource précieuse !

La taxe d'apprentissage est un impôt qui permet de faire financer, par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles.

Le décret du 27 Décembre 2019 fixe les conditions de mise en œuvre du solde de « 13% » de la taxe d'apprentissage. Ce solde peut être directement versé à un ou plusieurs établissement(s) habilités à en bénéficier.

POURQUOI verser cette taxe à l'ÉSADTPM ?

En 2021 le versement de votre taxe d'apprentissage nous permettra :

- d'investir dans le renouvellement du matériel du studio création graphique 3D,
- d'équiper le studio son,
- de créer un studio de diffusion vidéo en direct (streaming) pour les cours à distance.

COMMENT payer la taxe d'apprentissage ?

Selon l'article L6241-5 du Code du Travail, l'ÉSADTPM est habilité à percevoir le « 13% » de la taxe d'apprentissage, par le code UAI 0830828Z.

Aussi, vous avez jusqu'au 31 Mai 2021 pour affecter directement votre taxe à l'ÉSADTPM, comme suit :

Par chèque :

A l'ordre de : Régie ÉSADTPM
à transmettre par courrier à :
École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée
2, Parvis des écoles
83000 TOULON

Par virement :

Sur le compte de la Trésorerie Municipale.
Relevé d'identité Bancaire (RIB) 053
RIB : 30001 00831 C8330000000 27
IBAN : FR90 3000 1008 31C8 3300 0000 027
BIC : BDFEFRPPCCT

En notifiant « Taxe d'apprentissage » et en indiquant vos :

- nom d'entreprise,
- n° SIRET,
- un contact afin de vous transmettre le reçu délibératoire attestant du versement.

Contact ésadtpm :
agirard@metropoletpm.fr
Coordinatrice Budgétaire
et Comptable

